

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019 A SARRY

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sarry, salle des fêtes, sous la présidence de M. André MAMESSIER.

Date de la convocation du conseil communautaire : 05 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 28

Etaient présents : M. Charles VERNAY – M. Georges MATHIEU – Mme Agnès DURIX – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. David CORDEIRO – M. Bernard CHERVIER – Mme Sandrine LIEVRE – M. Pierre DURIAU – M. Henri MOLIERE – M. Jean Claude BURLOT – Mme Claire GAGET – M. Louis LAROCHE – M. Pierre AUVOLAT – M. Yann REMILLER – M. Jean François PEGUET – M. Jean MORIN – Mme Renée AUCAGNE – M. André MAMESSIER – M. Philippe CORNELOUP – Mme Brigitte BARATHON – M. Robert BAJARD – M. Jean Charles MARTIN – Mme Anne NEYRAND – M. Jean-Marc ALAMARTINE – M. François BACIAK – M. Robert BAYON – M. Jacques BLANCHARD – M. Jean Paul RICHARD.

Absents excusés : M. Christophe ROBIN – M. Daniel VINCENT – M. Jean Louis FEUILLAND – Mme Marie Laure HAYE – M. Jean Paul LAMOTTE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LIEVRE

André MAMESSIER ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et remercie la commune de Sarry pour l'accueil et la mise à disposition de la salle. Il remercie également la presse pour sa présence.

Mme Anne NEYRAND, maire de Sarry, accueille l'assemblée et souhaite une bonne réunion à tous les délégués présents.

Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint (25 présents), le conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2019 à Semur-en-Brionnais a été transmis préalablement aux délégués.

Claire GAGET demande confirmation que le délégué suppléant pourra voter les délibérations lorsqu'il sera présent à la place du délégué titulaire. Il est répondu que oui. Cette possibilité n'est valable que pour les communes qui n'auront plus qu'un seul délégué dans le futur conseil communautaire. Les communes représentées par 2 délégués ou plus ne désignent pas de délégués suppléants.

Soumis à l'approbation, le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Réaménagement de 2 emprunts :

Le Président rappelle que la collectivité rembourse actuellement 2 emprunts à la Caisse d'Épargne Bourgogne France Comté :

- Prêt n°3527126, sur le budget SPIC, au taux de 4,40%, générant une annuité de 83 433,27 €
- Prêt n°9156823 sur le budget marché aux bestiaux, au taux de 4,48%, générant une annuité de 159 155,76 €.

Lors de la préparation des budgets 2019, la commission Finances avait mandaté le Président pour solliciter la Caisse d'Épargne et envisager une renégociation de ces 2 prêts, compte tenu des niveaux très bas des taux d'intérêts. Après échanges la banque, il n'est pas possible de revoir les 2 emprunts en cours. Il est, par contre, possible de les regrouper dans un seul et nouvel emprunt, aux conditions suivantes :

- Capital emprunté : 3 081 000 € (comprenant de capital restant dû des 2 emprunts pour 2 532 314,98 € et 548 685,02 € de pénalités de remboursement anticipé)
- Taux fixe : 1,45%
- Durée du prêt : 19 ans, avec un remboursement trimestriel
- Montant des intérêts : 449 416,60 €
- Frais de dossier : 6 200 €

Le Conseil des maires du 24 juillet a émis un avis favorable à cette proposition. Elle permet de réduire de manière non négligeable le montant des annuités sur ces 2 budgets : 116 535,60 € sur le budget marché (-42 620,16 €) et 69 275,80 € sur le budget SPIC (-14 157,47 €). Cela soulagera aussi ces budgets, dont les marges de manœuvre financière sont actuellement limitées (versement d'une subvention d'équilibre depuis le budget principal vers le budget SPIC, ligne de trésorerie)

Compte tenu de la présence initiale de 2 emprunts sur 2 budgets différents, le nouvel emprunt sera comptabilisé sur les 2 budgets selon une répartition établie avec Madame la Trésorière de Marcigny.

D. CORDEIRO s'interroge sur le fait de rallonger la durée de remboursement à 2039, notamment sur le budget SPIC. Cette date est au-delà de la garantie de rachat de l'électricité produite par la toiture et au-delà aussi de la durée de vie des panneaux photovoltaïques. Il n'est pas évident que la production assure des recettes suffisantes jusqu'à cette échéance.

M. MAMESSIER répond qu'à l'heure actuelle, la revente de l'électricité ne couvre déjà pas les coûts de remboursement de l'emprunt et de la maintenance des installations. Pour équilibrer le budget, une subvention d'équilibre est versée chaque année du budget principal vers celui du SPIC. Le réaménagement permettra, au moins pour les prochaines années, de réduire cette subvention d'équilibre. De même, il n'est pas impossible que les panneaux puissent produire au-delà de leur durée de vie théorique.

R. BAJARD et C. GAGET demandent quel est le coût final de l'opération, au regard de l'allongement de la durée du nouvel emprunt. M. MAMESSIER répond tout d'abord que peu de banques acceptent de réaménager des emprunts des collectivités. Il souligne ensuite que, certes l'opération est un peu plus couteuse au final, mais que c'est surtout la souplesse qu'elle procure aux 2 budgets dans l'immédiat qu'il faut retenir.

Après ces échanges, le Conseil approuve à l'unanimité le réaménagement des 2 emprunts aux conditions proposées par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté.

Pour terminer sur ce sujet, le Président précise que :

- Le réaménagement n'interviendra qu'après le paiement de l'échéance d'octobre du prêt n°9156823.
- Que conformément aux dispositions de la convention d'affermage liant la Communauté de communes et la SAEM, il conviendra de conclure un avenant entre les 2 parties pour ajuster le

montant de la redevance d'affermage versée par la SAEM, au regard du montant de l'annuité et de la durée du prêt.

Contractualisation d'un nouvel emprunt budget « marché aux bestiaux » :

Le Président rappelle que le plan de financement des travaux d'amélioration et modernisation des installations du marché de Saint Christophe en Brionnais prévoyait la réalisation d'un emprunt de 65 000 €.

Après consultation des établissements bancaires, il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne France Comté, à laquelle le Conseil des Maires du 24 juillet a émis un avis favorable. Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Capital emprunté : 65 000 €
- Taux fixe : 0,95%
- Durée du prêt : 12 ans, avec un remboursement trimestriel
- Montant des intérêts : 3 852,64 €
- Frais de dossier : 0,20% du capital emprunté, soit 130 €
- Montant de l'annuité : 4 échéances trimestrielles de 1 434,43 €, soit 5 737,72 € / an.

Le Conseil approuve à l'unanimité la conclusion de ce nouvel emprunt aux conditions détaillées ci-dessus.

Le Président précise que, conformément aux dispositions de la convention d'affermage liant la Communauté de communes et la SAEM, il conviendra de conclure un avenant entre les 2 parties pour intégrer le montant de l'annuité de ce nouveau prêt dans le montant de la redevance d'affermage versée par la SAEM.

Renouvellement ligne de trésorerie budget « SPIC énergie renouvelable » :

Le Président indique que le renouvellement de la ligne de trésorerie pour le budget annexe « SPIC Energie Renouvelable » arrive à échéance le 31/10/2018. Il propose de la reconduire pour un an, du 01/11/2019 au 31/10/2020, aux conditions suivantes :

- Montant : 110 000 €
- Taux : T4M + une marge de 0,80%.
- Paiement des intérêts : annuel
- Frais de dossier : 0,10%

Le Conseil approuve à l'unanimité ce renouvellement.

Attribution de 2 aides à l'immobilier d'entreprises :

Le Président fait part de la sollicitation de la Communauté de communes pour accompagner deux projets à vocation économique sur le territoire : une création de 2 chambres d'hôtes à Mailly, une création d'une station-service à Saint Christophe en Brionnais.

Ces projets peuvent être soutenus par le Conseil régional de Bourgogne France Comté, via deux de ses règlements d'intervention.

Au regard de la convention signée avec le Conseil régional, la communauté de communes peut aussi accompagner ces 2 projets.

Une ligne budgétaire de 3 000 € est réservée dans le budget principal 2019 (accompagnement de 6 projets à hauteur de 500 € chacun).

Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution de ces 2 aides. Une convention sera signée avec chaque porteur de projet pour finaliser cette subvention.

Après ces 2 attributions, 1 500 € sont encore disponibles.

Versement DGF aux communes – année 2019 :

Le Conseil approuve à l'unanimité le versement DGF aux communes pour l'année 2019, détaillé comme suit :

Communes	DGF 2018	Progression (+9,59%)	DGF 2019
BRIANT	4 274	410	4 684
FLEURY LAMONTAGNE	6 742	647	7 389
IGUERANDE	16 147	1 548	17 695
LIGNY EN BRIONNAIS	5 035	483	5 518
MAILLY	2 626	252	2 878
OYE	5 478	525	6 003
SAINT BONNET DE CRAY	6 642	637	7 279
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	10 567	1 013	11 580
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	2 618	251	2 869
SAINT JULIEN DE JONZY	5 157	495	5 652
SAINTE FOY	2 407	231	2 638
SARRY	2 801	269	3 070
SEMUR EN BRIONNAIS	9 909	950	10 859
VARENNE L'ARCONCE	2 155	207	2 362
Total	82 558 €	7 917 €	90 475 €

Subventions aux associations :

Le Conseil vote à l'unanimité le versement d'une subvention aux 2 associations suivantes :

Organismes bénéficiaires	Montant de la subvention 2019 accordée
Association Bouthier de Rochefor	5 000 €
Association du canal de Roanne à Digoïn	1 889 €

Modalités d'application de la taxe de séjour à compter du 01/01/2020 :

Le Président indique au conseil que la loi de finances rectificative pour 2017 a introduit plusieurs évolutions des modalités d'application et de tarification pour la taxe de séjour. Il convient de les mettre en application sur le territoire communautaire.

Il précise que le sujet a été étudié en concertation avec la Communauté de communes de Marcigny, afin d'avoir une cohérence dans l'application de la taxe de séjour sur les 26 communes des 2 collectivités.

Le DGS détaille les nouvelles mesures qui entreront en vigueur à compter du 01/01/2020.

Appelé à se prononcer, le Conseil approuve à l'unanimité les modalités proposées de la taxe de séjour en 2020 et détaillées page suivante.

- Assujettissement de tous les hébergements à la taxe de séjour forfaitaire, à l'exception des terrains de camping et terrains de caravanage et tout autre terrain d'hébergement de plein air, assujettis au réel
- Taxation des terrains de camping sans classement sur le même tarif que la catégorie « Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance »
- Fixation des tarifs suivants :

Catégories d'hébergement	Tarif voté
Palaces	Pas d'hébergement sur le territoire de la CCSB
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,30 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4, et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	Pas d'hébergement sur le territoire de la CCSB
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air	5%

- Perception de la taxe de séjour du 01 juillet au 31 août, soit 62 nuitées par an
- Application d'un abattement forfaitaire de 30% aux hébergements assujettis à la taxe de séjour forfaitaire quelle que soit la durée d'ouverture de l'hébergement,
- Application des exonérations prévues par l'article L.2333-31 du CGCT pour les hébergements assujettis au réel
- Fixation du loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 5 €
- Exonération de la taxe de séjour pour les nouveaux hébergements l'année civile de leur ouverture

Changement de dispositif de télétransmission :

Le conseil adopte à l'unanimité l'avenant à la convention sur la télétransmission des actes administratifs soumis à transmission au contrôle de légalité. L'avenant permet de prendre en compte le changement de dispositif de télétransmission au niveau de Territoires Numériques.

Fixation des prix de vente des bacs de tri sélectif :

Le conseil adopte à l'unanimité les prix de vente des bacs de tri sélectif proposés aux propriétaires d'hébergements touristiques :

- 20 € pour les bacs de 35 litres
- 24 € pour les bacs de 50 litres.

Règlement du service public de gestion des déchets :

Le conseil approuve à l'unanimité le règlement modifié du service public de gestion des déchets.

Animations scolaires SYMISOA :

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de 4 interventions de sensibilisation à l'environnement de élèves des écoles de la Communauté de communes, pour l'année scolaire 2019/2020.

Décisions du Président

Le conseil prend acte des décisions prises par le Président depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre de sa délégation de compétence.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

En l'absence de Daniel VINCENT, le Président rappelle le mail qu'il a envoyé aux communes avant son départ pour faire la synthèse des actions menées cet été, conformément au plan d'actions 2019-2021 de réduction des déchets :

- L'installation des dalles PAV pour recevoir les colonnes cartons
- L'installation des colonnes PAV cartons dans toutes les communes
- La fin de la collecte des sacs déposés au sol et des bacs non conformes depuis le 01/09/2019
- Un premier repérage des bacs de regroupement susceptibles d'être supprimés au 01/01/2020. L'étude d'optimisation doit être terminée dans chaque commune pour fin octobre au plus tard.
- La mise en place des pesées à l'EPHAD de Semur pour mieux connaître les types et quantités d'OM produites dans l'établissement.
- La distribution du bulletin d'informations « Regards brionnais »
- L'examen de l'état des PAV suite aux dégradations constatées dans l'été après les collectes. Un rendez-vous a été organisé avec COVED pour envisager les réparations des colonnes abîmées. La même démarche sera faite auprès de SECAF.

Il est indiqué que 2 formations compostage auront lieu les samedis 12 et 26 octobre 2019.

COMMISSION ACTION SOCIALE :

- François BACIAK a participé le 11 septembre à l'anniversaire des 20 ans du Point Information Jeunesse (PIJ), géré par la CC de Marcigny. Il indique que la structure accueille depuis la rentrée une jeune en service civique et dont l'un des principales missions est de promouvoir et développer la carte « Avantages Jeunes » sur le territoire des 2 CC (carte éditée par le Conseil régional et qui offre des réductions aux jeunes de moins de 30 ans, habitant en Bourgogne). La carte est en vente au PIJ. Il organisera une formation 1ers secours le 30/10.
- ABISE organise sa traditionnelle bourse aux vêtements automne/hiver et objets de puériculture les 26 et 27 septembre à Saint Christophe en Brionnais et sa première Gratiféria à Marcigny le 28/09.
- F. BACIAK fait part du bilan très positif de l'accueil d'été du Centre de loisirs 3-11 ans géré par ABISE. L'ALSH a fait le plein ; certains jours, des enfants n'ont pu être accueillis faute de places, preuve de la qualité de l'accueil et des animations proposées.
- Le centre social a recruté une animatrice référente famille au 15/09/2019. Par contre, le recrutement d'un service civique pour développer le lien social et réduire la fracture numérique en milieu rural n'est pas pourvu.
- 3 projets jeunes imaginés par les jeunes du territoire seront soutenus par la CAF : voyage au parc Astérix (les jeunes multiplient les actions pour réduire l'autofinancement au maximum), projet jeu de mémoire en lien avec l'EHPAD et organisation d'une soirée conférence.

COMMISSION TOURISME :

Isabelle LAGOUTTE informe le conseil que :

- la réunion organisée entre les prestataires d'hébergements des 2 CC et Brionnais Découvertes, afin de leur faire connaître les offres de location de vélos et rollers proposées par l'association a permis à chacun de mieux se connaître et de créer du lien. Le bilan est positif.
- La présentation du travail de la coloriste pour la réalisation de la charte chromatique est prévue le 17/10.
- Un mail sera envoyé dans la semaine pour le calendrier 2020 des manifestations

COMMISSION MARCHÉ AUX BESTIAUX :

- JF PEGUET fait le compte rendu de l'assemblée générale de la SAEM, qui a eu lieu le 27/06. Si l'exercice 2018 de la SAEM s'est clôturé sur un excédent d'environ 20 000 €, la décision d'augmenter les droits d'entrée a entraîné une fronde des usagers du marché et une assemblée générale houleuse. Afin d'apaiser la situation, il a été décidé de surseoir à cette hausse.
- JF PEGUET évoque la situation difficile du marché avec les démissions successives du directeur et des 2 comptables. Afin d'envisager le fonctionnement de la structure à court terme, la SAEM a demandé l'appui de la Communauté de communes. Fin juillet, une délégation d'élus communautaires a ainsi auditionné les personnels du marché afin de mieux connaître leurs motivations et leurs impressions sur le fonctionnement, l'avenir de l'équipement, la cohabitation avec les visiteurs. Les préconisations formulées à l'issue de ce travail d'écoute seront très prochainement étudiées par le conseil des maires et le conseil d'administration de la SAEM, afin d'envisager une gouvernance sereine du marché au cours des prochains mois.
- Dans l'immédiat, la SAEM a engagé les recrutements de 2 comptables. Les candidats sont peu nombreux. Néanmoins, une personne a déjà confirmé sa venue début octobre. La mise en place du nouveau logiciel est laborieuse. De nombreux tests restant à valider, la mise en service a été reportée au début de l'année 2020.

COMMISSION AGRICULTURE :

Pierre DURIAU fait un retour sur le concours bovin du 07 septembre et pour lequel la commission agriculture s'est mobilisée comme chaque année dans l'organisation. 210 bovins inscrits et 190 présents, c'est moins qu'en 2018. Les 8 grands prix ont été présentés au cadran – 4 ont trouvé preneur ... à des cours moins élevés que l'an dernier. Le bilan est donc mitigé, même si 90% des animaux présents ont été vendus. 138 repas servis, là aussi en baisse. Peu d'exposants sous le hall et peu de touristes.

P. DURIAU évoque aussi les grandes difficultés des agriculteurs face à la deuxième année de sécheresse. Plusieurs ruisseaux ont été à sec cette année. Il conviendrait d'avoir une réflexion sur la façon de stocker l'eau en prévision de ces épisodes secs, qui risquent d'être de plus en plus fréquents à l'avenir.

COMMISSION PLUI - COMMUNICATION :

David CORDEIRO indique que le « Regards Brionnais » a été diffusé dans l'été pour annoncer l'enquête publique du PLUI. Le prochain numéro traitera notamment des préconisations d'entretien du petit patrimoine, mais aussi des résultats du travail de la coloriste sur la charte chromatique.

Concernant le PLUI, il est rappelé aux communes qu'elles ont jusqu'au 30/09 pour faire remonter à la Communauté de communes leurs réponses sur les remarques des PPA les concernant.

INFORMATIONS DES COMMUNES :

FLEURY-LA-MONTAGNE : le bar restaurant est ouvert depuis le 01/07. L'école accueille 34 élèves sur 2 classes. Le curage des 2 lagunes a été réalisé au mois d'août et les travaux sur le réseau d'assainissement auront lieu prochainement.

IGUERANDE : bon succès d'Awaranda. Le programme de la saison culturelle est bouclé. I. LAGOUTTE indique que la rentrée a été perturbée par la foudre tombée sur l'école maternelle la veille de la rentrée et que la cantine d'Iguerande livre 15 repas par jour à l'école de Fleury. Prochaines manifestations : trail des 7 collines le 05/10 et marche le 13/10.

LIGNY-EN-BRIONNAIS : un appartement T2 est à louer. La passerelle sur le Berry a été mise en place. P. DURIAU remercie tous ceux qui ont contribué à sa construction, financée par les 3 communes de Ligny, St Julien et St Bonnet.

MAILLY : les travaux de restauration de l'église ont été inaugurés samedi 21/09, en présence de nombreux officiels. Belle cérémonie

SAINTE BONNET DE CRAY : les travaux de réhabilitation de la cure sont repartis après un arrêt de 2 semaines, suite à la découverte de plomb. Une formation des ouvriers intervenant sur le chantier a été effectuée. P. AUVOLAT indique avoir alerté Mme la Députée sur la gestion de ces déchets qui n'est pas assurée dans les filières de traitement. P. AUVOLAT demande si des Maires sont intéressés pour aller au prochain congrès des Maires.

SAINTE CHRISTOPHE EN BRIONNAIS : la micro-crèche a été inaugurée le samedi 21/09. 2 kinésithérapeutes vont installer leur cabinet dans le bourg au cours des prochaines semaines : c'est une bonne nouvelle pour la commune et les habitants. Le 03/10, France 3 diffusera son journal télévisé en direct de Saint Christophe, entre 18h50 et 19h20. Le tournage d'un film aura lieu du 28/10 au 02/11 sur le marché. Enfin, une entreprise spécialisée dans les toitures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles a ouvert un bureau Grande Allée de Tenay.

SAINTE DIDIER EN BRIONNAIS : l'adressage avance bien. La pose des plaques de rues et des numéros des habitations est prévue en novembre

SAINTE FOY : B. BARATHON souligne que les bacs 660 litres continuent d'être remplis de toutes sortes de déchets. Prochaine manifestation : marche le 29/09.

SAINTE JULIEN DE JONZY : les travaux d'aménagement du bourg ont commencé il y a 2 semaines et s'achèveront mi-octobre. La circulation est perturbée dans le bourg. Prochaine manifestation : marche le 06/10.

SARRY : le mur de la cure a été tagué – une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

SEMUR-EN-BRIONNAIS : la marche gourmande organisée par les AOP Bœuf Charolais et Fromages de chèvre charolais a connu un bon succès. Le Maire souligne les changements apportés dernièrement par La Poste sur les tournées des facteurs, le courrier arrive en Mairie l'après-midi. Il regrette que la commune n'ait pas été avertie de ces changements au préalable.

La séance est levée à 23h00.

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 17 octobre à Varenne L'Arconce.

ALAMARTINE Jean-Marc	AUCAGNE Renée	AUVOLAT Pierre
BACIAK François	BAJARD Robert	BARATHON Brigitte
BAYON Robert	BLANCHARD Jacques	BURLOT Jean-Claude
CHERVIER Bernard	CORDEIRO David	CORNELOUP Philippe
DURIAU Pierre	DURIX Agnès	FEUILLAND Jean-Louis Excusé
GAGET Claire	HAYE Marie-Laure Excusée	LAGOUTTE Isabelle
LAMOTTE Jean-Paul Excusé	LAROCHE Louis	LIEVRE Sandrine
MAMESSIER André	MARTIN Jean-Charles	MATHIEU Georges
MOLIERE Henri	MORIN Jean	NEYRAND Anne
PEGUET Jean-François	REMILLER Yann	RICHARD Jean-Paul
ROBIN Christophe Excusé	VERNAY Charles	VINCENT Daniel Excusé

